

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 221

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 221 29 mars 1973
Dixième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement

pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1973: 25 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
(bureau ouvert l'après-midi)
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner

Claude Bossy

Jean-Daniel Delley

Jean-Claude Favez

221

Domainede public

Un président pour le CICR

Le problème N° 1 du CICR est qu'il ne parvient pas à se trouver un nouveau président. La crise que traverse actuellement l'institution est telle, qu'il s'agit vraiment d'une question de vie ou de mort.

Des noms circulent pour la succession de M. Naville. Par exemple, celui de M. Schnyder, ambassadeur de Suisse à Washington. De même, M. Celio aurait, paraît-il, été approché... et aurait opposé un refus. Sans qu'il soit besoin de se prononcer sur la valeur des candidats pressentis, il faut bien comprendre que toute approche, sur le mode diplomatique, de personnalités de grande envergure est vouée à l'échec.

D'une part, l'institution elle-même est tellement détraquée (voir aussi en p. 3), et d'autre part la situation objective du CICR dans le monde actuel est si précaire et si fragile, qu'on peut bien se demander qui oserait aujourd'hui, dans des conditions aussi défavorables, se charger de responsabilités aussi pesantes. A part les gens pour lesquels le titre de président du CICR représenterait la consécration suprême, aucune personnalité d'envergure, réellement capable et lucide, ne briquera jamais un poste pareil. La procédure doit être différente. Une unanimous doit d'abord se faire sur un homme dont l'autorité et le savoir-faire s'imposent à tous.

Si l'on fait le tour des candidats acceptables, il faut bien convenir qu'ils sont fort rares. Mais personne, jusqu'à présent, ne semble avoir pensé à un homme fort connu : M. Tschudi. Il réunirait cependant un grand nombre de qualités :

— l'autorité morale et la réputation dont il jouit dans tout le pays et auprès de tous les milieux lui confèrent le « format » voulu ;

— son origine suisse alémanique (mais bâloise) et sa qualité de socialiste (mais modéré) apporteraient au CICR à la fois la garantie d'un renou-

veau et l'assurance du maintien de la grande tradition Croix-Rouge ;

— comme universitaire protestant bâlois, M. Tschudi serait le candidat suisse alémanique le plus acceptable pour les Genevois, qui savent bien qu'ils doivent sortir de leur ghetto de classe et de canton, tandis que les Suisses alémaniques, qui ont toujours eu tendance à considérer d'un peu loin le CICR, auraient un motif de se réjouir du choix d'un de leurs représentants ;

— l'âge de M. Tschudi, qui a 60 ans cette année, constituerait un facteur défavorable pour tout autre que lui, en un moment où le CICR doit « rajeunir ses cadres » ; mais il est de notoriété publique que M. Tschudi est resté bien plus alerte que ceux de son âge.

Un argument contre une candidature Tschudi pourrait être, du point de vue genevois (ou même de celui de Berne), qu'il ne faut pas faire apparaître, en raison de la neutralité du CICR (respectivement de la Suisse), une collusion quelconque entre le Comité et le Conseil fédéral. Mais cet argument ne semble pas avoir été pris en considération en ce qui concerne M. Celio, si toutefois il a bien été approché. D'autre part, une telle « collusion » serait plus acceptable que les collusions (sans guillemets) qui ont pu, ou qui peuvent exister avec les milieux du secteur privé et du grand capital.

Sur le plan pratique, M. Tschudi ne pourrait se rendre disponible avant le 1^{er} janvier 1974. Or le mandat de M. Naville prendra fin au début de juillet prochain. Il conviendrait donc de prévoir un intérim, ou de demander à M. Naville de prolonger de six mois son mandat actuel. Dès le moment où le nom du nouveau président serait connu, cette période de six mois ne serait pas du temps perdu, et toutes sortes de préparatifs pourraient être faits en vue d'une réorganisation fondamentale.